

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, mardi le 7 mai 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain , Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau , tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2012-05-92

AQME : OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie a pour mission d'être un carrefour d'intervenants ayant un intérêt pour la maîtrise de l'énergie et une plaque tournante d'échanges entre ces intervenants et entre ceux-ci et le milieu ;

ATTENDU QUE la municipalité désire utiliser les services offerts par l'AQME dans sa volonté d'implanter des mesures de maîtrise de l'énergie dans ses projets de développement ;

ATTENDU QUE l'AQME offre un service d'accompagnement technique en efficacité énergétique et réduction des gaz à l'effet de serre qui est à la fois gratuit, neutre, objectif et multi source ;

ATTENDU QUE l'AQME ne se substitue pas au travail des consultants et des experts spécifiques ;

ATTENDU QUE la municipalité et l'AQME jugent opportun de collaborer étroitement dans le projet municipal identifié pour s'assurer que l'accompagnement qui sera effectué tout au long du projet, sera :

- Profitable à l'AQME dans son projet de renseigner l'accompagnement efficace en milieu municipal ;
- Profitable à la municipalité en termes de connaissances acquises, de résultats probants et de compréhension de ses capacités à s'arrimer au développement durable par la maîtrise de sa consommation énergétique ;
- Renseigné et diffusé sur les plateformes adéquates pour nourrir le milieu municipal et les professionnels attenants ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M.GAÉTAN DESMARCHAIS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le maire M.Pierre Saint-Germain soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ubalde l'offre de service entre l'AQME et la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-05-93

SOUSSIONS PAVAGE RUE CHAVIGNY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de pavage de la rue Chavigny ;

ATTENDU QU'à la date et heure limites de dépôt des soumissions, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Construction et Pavage Portneuf inc.	39,054.53 \$	(15.91 \$ / m.car)
Asphalte Saint-Ubalde Inc.	46,173.20 \$	(18.80 \$ / m.car.)
Maskimo Construction Inc.	49,094.33 \$	(20.00 \$ / m.car)

ATTENDU QUE la soumission présentée par Construction et Pavage Portneuf Inc. est conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M.GUY GERMAIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adjuge le contrat de pavage de la rue Chavigny à la firme Construction et Pavage Portneuf inc. au prix de 39,054.53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-05-94

SOUSSIONS MARQUAGE DES RUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des rues ;

ATTENDU QU'à la date et heure limite de dépôt des soumissions, la municipalité a reçu les offres suivantes :

Lignco Sigma	: 184.50 \$ / km	8,060.91 \$
Marquage et traçage du Québec	: 189.00 \$ / km	8,909.05 \$
Gonet B.G. Inc.	: 230.00 \$ /km	10,048.81 \$

ATTENDU QUE la soumission présentée par Gonet B.G. Inc. a été rejetée puisque jugée non conforme aux exigences du document d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par Lignco Sigma est conforme aux exigences du document d'appels d'offres ;

En conséquence,
Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu unanimement :

D'accepter la soumission présentée par Lignco Sigma pour le lignage de 38 kms de chemin au prix unitaire de 184.50 \$ le kilomètre pour un coût total 8,060.91 taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2012-05-95

COLLOQUE CARREFOUR ACTION FAMILLE

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement ;

D'autoriser Mme Annie Breau à assister au Colloque Action Famille se déroulant dans la MRC de Charlevoix les 1^{er} et 2 juin 2012 et à défrayer ses frais d'inscription, d'hébergement et de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je, Ghislain Matte, conseiller au siège numéro 2 , donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine session de ce conseil, d'un règlement décrétant des travaux municipaux de réfection des infrastructures de la rue Chavigny.

Conseiller

PÉRIODE QUESTIONS

Aucune

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 7e jour de mai 2012.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO. 2012-05-96

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain
Maire